

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 Février 2018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET et Stéphane PÉQUIN excusés.

### **AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**

Dans l'attente du vote du budget 2018, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

### **DÉLIBÉRATION POUR AFFERMIR LA TRANCHE OPTIONNELLE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DE LA STATION D'ÉPURATION PAR LE CABINET D'ÉTUDE SAFEGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer la station d'épuration. Il rappelle que la commune a contracté avec SAFEGE un marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la station d'épuration. Ce marché est composé d'une tranche ferme destinée à établir le diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration actuelle pour un montant de 10 135,00 € H.T., ainsi que d'une tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre pour un montant de 19 720,00 € H.T.

Le rapport remis à l'issue de la tranche ferme montre la nécessité de réaliser une nouvelle station d'épuration ainsi qu'une nouvelle lagune d'infiltration. Une étude topographique est à réaliser sur les parcelles ZS3, ZS4 et ZS5, afin de définir précisément l'implantation de la future station d'épuration.

La nouvelle station d'épuration devra faire l'objet d'un dossier réglementaire relatif à la Loi sur l'Eau. L'offre de SAFEGE pour l'établissement de celui-ci s'élève à 2 800.00 € H.T. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à consulter des entreprises pour la réalisation de l'étude topographique ;
- d'autoriser le Maire à accepter l'offre de SAFEGE pour l'établissement du dossier réglementaire relatif à la Loi sur l'Eau ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la partie conception (AVP [Avant-projet], PRO [projet], ACT [Assistance pour passation de contrats]) de la tranche optionnelle ainsi que pour les études préalables (étude topographique et dossier Loi sur l'Eau) ;
- d'autoriser le Maire à donner l'ordre de service d'exécution de cette prestation, pour la tranche optionnelle, après obtention de l'accord de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

### **APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose l'avant-projet de l'aménagement des abords de la mairie établi par le cabinet Cambium 17 en tenant compte de 3 objectifs : rendre accessible la mairie aux personnes handicapées et à mobilité réduite, sécuriser et embellir l'entrée du bourg. Cette étude est faite sur un espace qui va de l'entrée du bourg rue de la Mairie au croisement rue de Bourgogne/Allée du Cimetière. Après de nombreux échanges, les élus, par 7 voix pour et 2 abstentions, donnent un avis favorable à l'avant-projet. Le projet devra intégrer certaines remarques formulées par les élus. La faisabilité de ce projet ne pourra être validée qu'après le résultat de la consultation des entreprises, du montant des subventions obtenu et des capacités budgétaires de la commune. Les travaux seront réalisés sur 2 budgets (2018 et 2019).

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE,**

Le conseil propose de demander une subvention maximum au département au titre de l'accessibilité de la mairie, au titre de la sécurisation de l'entrée du bourg sur D25 ainsi qu'au titre de l'aménagement et l'embellissement de l'entrée du bourg pour l'année 2018.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE RADAR PÉDAGOGIQUE ET LE MIROIR**

Les devis concernant l'achat d'un radar pédagogique mobile et le remplacement du miroir rue de Bourgogne / Rue de la Mairie sont toujours en discussion. Le conseil sollicite le département pour une subvention au titre des communes à faible population au titre de l'année 2018.

### **DÉLIBÉRATION POUR LA DÉNOMINATION DU CHEMIN DU BOIS DU PORTAIL,**

À la demande du service des impôts, le conseil délibère pour officialiser le « Chemin du Bois-du-Portail ».

### **TARIF DE FRAIS DE GESTION POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT,**

Le maire rappelle que lorsqu'un administré souhaite effectuer un nouveau branchement d'eau et d'assainissement, la commune est maître d'ouvrage. C'est la commune qui fait faire les travaux par une entreprise de son choix après accord de l'administré. Aussi, pour pallier aux différents frais engagés pour le temps passé, le conseil décide de facturer des frais de gestion pour un montant de 150 € T.T.C./branchement.

### **ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM**

Les trois cases du columbarium installé en 2015 sont vendues. Le conseil décide de faire l'acquisition, dans les plus brefs délais, d'un nouveau columbarium de 3 cases sous forme d'une colonne. Il charge Monsieur le Maire de négocier, aux meilleures conditions, l'achat de cet investissement.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du **lundi 5 au vendredi 9 mars** 2018 inclus

### ☺ ZÉRO PESTICIDE SUR L'ESPACE PUBLIC

Lors de la réunion publique du 13 janvier 2018, des précisions avaient été apportées sur **l'application du "zéro pesticide" pour les collectivités**. Les nouvelles réglementations en vigueur nous interdisent l'utilisation de pesticides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'objectif de la commune est de mettre en herbe les trottoirs et espaces publics, y compris certaines allées du cimetière, qui pourront être entretenus par une tonte. La maîtrise de l'envahissement de certaines plantes (liserons, chiendents à rhizomes...) et le traitement des mousses et autres lichens s'avèrent compliqués.

Néanmoins, il n'est pas interdit aux riverains de participer à l'entretien des espaces situés devant leur propriété (sans produit chimique). Nous vous en remercions.

N'oublions pas qu'il n'y a pas de "mauvaises herbes" mais des herbes que nous avons pris l'habitude de ne plus accepter.